

Agir pour une économie écologique

2008

Sommaire de cet article

- [Repères pour l'action](#)
- [Ressources documentaires](#)

Repères pour l'action

Le chapitre 4 de [l'Agenda 21](#) demande aux pays développés « d'être les premiers à établir des schémas de consommation soutenables à long terme ».

Au [Sommet mondial du DD](#), les Etats se sont engagés à élaborer « un cadre décennal de programmes visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et non polluants pour promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». La Commission du DD a fait de cette orientation une thématique transversale.

En 2003 le « [Processus de Marrakech](#) » est lancé pour élaborer ce cadre décennal de programmes de consommation et production durables. Des groupes de travail informels sont constitués par des pays et des organismes s'engageant sur un ensemble de projets : modes de vie durables (Suède), produits durables (Royaume uni), coopération avec l'Afrique (Allemagne), achats durables (Suisse), tourisme durable (France), construction durable (Finlande).

Le passage à des modes de production/consommation/commercialisation durable suppose un ensemble de réorientations :

- Economiser l'énergie, accroître son efficacité, investir dans les renouvelables et décarboniser l'économie. D'après le calcul du « Facteur 4 », il est possible de produire en utilisant quatre fois moins de ressources énergétiques.
- Intégrer les coûts sanitaires, sociaux, environnementaux dans la fixation des prix.
- Faire décroître la production d'objets matériels inutiles, réparer au lieu de jeter ; augmenter les biens immatériels : culture, services sociaux, biens relationnels...
- Ecofiscalité : mettre en place une fiscalité écologique pour abonder un fonds d'aide à la transition vers le DD : taxe sur le carbone, sur les activités polluantes, etc.
- Diminuer les déchets à la base, recycler les déchets restants en matières premières dans le cadre d'un circuit fermé (« écologie industrielle »).
- Réformer les modes d'urbanisation : habitat compact, bioclimatique, transports collectifs, agroforesterie urbaine...
- Pour diminuer les transports, relocaliser la production et les échanges selon un principe de subsidiarité (production locale, nationale, sous-régionale, mondiale).
- Augmenter la productivité de l'eau, diminuer les gaspillages.
- Réformer le système agroalimentaire, diminuer la consommation de viandes et augmenter celle des végétaux.

Avec des mécanismes de redistribution des richesses mondiales et une Aide Publique au Développement (APD) orientée vers les besoins essentiels, un système économique écologique serait un atout important pour le développement des pays les plus pauvres.

Ressources documentaires

- [Le Processus de Marrakech pour une Consommation et une Production Durables](#), document de présentation réalisé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PDF, 800 KO)
- <http://www.icspac.net/marrakech/>
- <http://www.consumersinternational.org/>
- Manuel pédagogique Artisans du Monde *comprendre pour agir*
- <http://www.actionconsommation.org/publication>
- <http://nasca.icspac.net/>
- <http://www.consommerdurable.com>
- <http://www.industrie.gouv.fr/energie/prospect/textes/prosp-jr-2030-2050.htm>
- [Kit sur production et consommation durable](#)